



2019-06-077-DEEJ

nomenclature: 7.10



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2019

OBJET : AVENANT ANNUEL À LA CONVENTION DE PARTENARIAT SAFRAN HELICOPTER ENGINES / COMMUNE DE TARNOS

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. PERRET	procuration à	M. DUBERT
M. GONZALES	procuration à	Mme NOGARO
M. SAUBIETTE	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS

M. LAURENT

ABSENTS :

Mme BISBAU, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs: 7

Nombre de votants : 28



**2019-06-077-DEEJ - AVENANT ANNUEL A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
SAFRAN HELICOPTER ENGINES/COMMUNE DE TARNOS**

Par délibération du 21 décembre 2012, le Conseil municipal autorisait M. le Maire à signer une convention de partenariat avec l'entreprise Turbomeca de Tarnos, devenue depuis SAFRAN HELICOPTER ENGINES, actant un partenariat pour la réalisation de la crèche municipale Antoine de Saint-Exupéry.

Cette structure a ouvert ses portes depuis le 1^{er} septembre 2014.

La Commune, gestionnaire de la structure, réserve 10 places d'accueil pour les enfants du personnel de l'entreprise, soit un tiers des 30 places disponibles.

En contrepartie, l'entreprise partenaire participe au financement annuel de la structure de manière forfaitaire, au prorata d'un tiers des frais de fonctionnement et des frais d'amortissement.

Les deux partenaires ont formalisé cet accord sur la base de chiffres prévisionnels par convention signée le 9 avril 2013. Chaque année, un bilan financier contradictoire est établi sur la base des chiffres actualisés devant conduire à mettre à jour l'annexe financière de cette convention.

Il convient de valider les fiches financières du bilan 2018 et du prévisionnel 2019 à l'effet de déterminer la participation de l'entreprise pour le budget 2020.

Les comptes ont donc été mis à jour au regard de ces nouvelles conditions et des versements mensuels déjà effectués par l'entreprise à la commune de Tarnos.

Il convient maintenant de formaliser ces modifications et mises à jour par l'avenant 2019 à la convention passée avec l'entreprise.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n° 2012-12-66 du 21 décembre 2012

Vu la convention passée avec l'entreprise Turbomeca le 9 avril 2013,

Vu le projet d'avenant et la fiche financière,

DÉLIBÈRE

PREND ACTE des bilans financiers 2018 (réalisé) et 2019 (prévisionnel) de la structure multi-accueil Antoine de Saint-Exupéry,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention y afférant

Vote: 28

Pour: 28

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 juin 2019

Le Maire

